

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

Bank Pictet & Cie (Europe) AG, Francfort-sur-le-Main

Exemplaire certifié des comptes annuels et du rapport de gestion
31 décembre 2025

EY GmbH & Co. KG Société d'audit

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025 DE BANK PICTET & CIE (EUROPE) AG

ACTIF	EUR	EUR	EUR	Exercice préc. EUR
1. Réserve de trésorerie				
a) Encaisse		315 462		281 079
b) Avoirs auprès des banques centrales		75 354 554		105 736 555
<i>auprès de la Deutsche Bundesbank</i>	1 556 399			
c) Avoirs auprès des bureaux de virement postal		-		-
			75 670 016	106 017 634
2. Titres de créance émis par des organismes publics et effets de commerce admis aux fins de refinancement auprès des banques centrales				
a) Bons du Trésor et bons du Trésor sans intérêt émis par des organismes publics		-		-
b) Effets de commerce		-		-
3. Créances sur les établissements de crédit				
a) à vue		3 292 137 042		1 061 261 262
b) autres créances		1 173 826 228		3 878 117 668
			4 465 963 270	4 939 378 930
4. Créances sur les clients			2 424 178 225	2 405 249 942
<i>garantis par des droits de gage immobilier</i>	-			
5. Obligations et autres titres à revenu fixe				
a) Titres du marché monétaire				
aa) d'émetteurs publics		215 031 737		-
ab) d'autres émetteurs		806 090 979		532 638 834
b) Obligations et titres de créance				
ba) d'émetteurs publics		1 672 661 363		1 849 547 697
<i>auprès de la Banque fédérale allemande</i>	-			
bb) d'autres émetteurs		1 529 669 608		2 146 213 644
<i>auprès de la Banque fédérale allemande</i>	-			
c) propres obligations		-		-
			4 223 453 687	4 528 400 175
6. Actions et autres titres à revenu variable			885 309	1 015 871
6a. Portefeuille de négociation			127 883 220	-
7. Participations				-
<i>dont : dans des établissements de crédit</i>	-			
<i>dont : dans des établissements de services financiers</i>	-			
8. Parts dans des entreprises liées			550 000	550 000
<i>dont : dans des établissements de crédit</i>	-			
<i>dont : dans des établissements de services financiers</i>	550 000			
9. Actifs fiduciaires			1 437 518 763	1 617 853 748
10. Créances de compensation sur les pouvoirs publics, y compris les provisions pour créances douteuses issus de leur conversion				
11. Immobilisations incorporelles				

a) Droits de propriété industrielle créés par l'entreprise et droits et actifs similaires	-		
b) concessions acquises à titre onéreux, droits de propriété industrielle et droits et valeurs similaires, ainsi que licences sur ces droits et valeurs	8 912		78 221
c) Fonds de commerce	-		-
d) Acomptes versés	-		-
		8 912	78 221
12. Immobilisations corporelles		14 050 359	12 192 052
13. Capital appelé mais non encore versé		-	-
14. Autres actifs		283 759 512	458 509 406
15. Comptes de régularisation		38 064 263	65 775 659
16. Impôts différés actifs		-	-
17. Écart d'évaluation actif résultant de la		-	-
18. Déficit non couvert par les capitaux propres		-	-
TOTAL DE L'ACTIF		13 091 985 536	14 135 021 638

PASSIF	EUR	EUR	EUR	Exercice préc. EUR
1. Dettes envers les établissements de crédit				
a) à vue		730 135 817		841 765 955
b) à échéance convenue ou avec délai de préavis		2 394 820 522		2 854 169 601
			3 124 966 339	3 695 935 556
2. Dettes envers la clientèle				
a) Dépôts d'épargne		-		-
aa) avec un préavis de trois mois		-		-
ab) avec un préavis convenu				
b) autres dettes				
ba) à vue		5 501 503 154		5 272 655 585
bb) à échéance convenue ou avec délai de préavis		1 670 278 844		2 219 754 244
			7 171 781 998	7 492 409 828
3. Dettes titrisées				
a) Obligations émises		-		-
b) Autres dettes titrisées		-		-
3a. Portefeuille de négociation			122 077 308	-
4. Dettes fiduciaires			1 437 518 763	1 617 853 748
5. Autres dettes			238 689 673	288 335 622
6. Comptes de régularisation			14 769 828	46 531 096
6a. Impôts différés passifs			-	-
7. Provisions				
a) Provisions pour pensions et obligations similaires		-		
b) Provisions pour impôts		148 152 222		145 876 594
c) Autres provisions		123 520 045		125 012 123
			271 672 267	270 888 717
9. Dettes subordonnées			-	-
10. Capital de droits de jouissance			-	-
dont : arrivant à échéance avant deux ans	-			
11. Fonds pour risques bancaires généraux			1 725 211	1 172 181
dont : postes exceptionnels au titre de l'article 340e, paragraphe 4, du Code de commerce allemand (HGB)	542 997			
12. Capitaux propres				
a) Capital appelé, capital souscrit moins les parts non appelées		60 000 000		60 000 000
b) Réserve de capital		30 821 770		30 821 770
c) Réserves de bénéfices				
ca) Réserve légale		7 191 746		7 191 746
cb) Réserve pour les participations dans une société contrôlante ou détenue majoritairement		-		-
cc) Réserves statutaires		-		-
cd) autres réserves sur bénéfices		75 288 804		74 698 948
d) Bénéfice/perte au bilan		535 481 829		549 182 426
			708 784 149	721 894 891

TOTAL DU PASSIF	13 091 985 536	14 135 021 638
------------------------	-----------------------	-----------------------

Passifs éventuels	EUR	EUR	Exercice précédent EUR
a) Passifs éventuels liés aux effets cédés et compensés	-		-
b) Dettes résultant de cautions et de contrats de garantie	899 222 945		1 090 494 555
c) Responsabilité découlant de la constitution de garanties pour des dettes de tiers	-		-
		899 222 945	1 090 494 555
Autres engagements			
a) Engagements de rachat liés à des opérations de prise en pension	-		-
b) Engagements de placement et de prise ferme	-		-
c) Engagements de crédit irrévocables	95 850 001		92 749 988
		95 850 001	92 749 988

COMPTE DE RÉSULTAT DE BANK PICTET & CIE (EUROPE) AG

pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025	EUR	EUR	EUR	Ex préc. EUR
1. Produits d'intérêts provenant				
a) d'opérations de crédit et du marché monétaire		305 756 278		531 052 181
b) de titres à revenu fixe et créances sur le marché monétaire		102 369 603		149 095 257
dont : intérêts négatifs sur placements	160			
		408 125 881		680 147
2. Charges d'intérêts		269 453 500		506 135 835
dont : intérêts négatifs sur placements				
			138 672 381	174 011 603
3. Produits courants provenant				
a) actions et autres titres à revenu variable		-		-
b) des participations		-		-
c) Parts dans des entreprises liées		-		-
4. Produits provenant de communautés de bénéfices, d'accords de transfert de bénéfices ou de transfert partiel de bénéfices			-	-
5. Produits de commissions		528 210 880		479 077 917
6. Charges de commissions		255 721 200		223 230 413
			272 489 680	255 847 504
7. Produit net ou charge nette du portefeuille de négociation			4 285 736	-
dont : dotation au fonds pour risques bancaires généraux	542 997			
8. Autres produits d'exploitation			41 395 118	34 066 538
10. Frais généraux d'administration				
a) Charges de personnel				
aa) Salaires et traitements		131 851 945		128 735 406
ab) Charges sociales et dépenses liées aux retraites et aux prestations sociales		25 505 464		25 171 368
	7 633			
dont : pour les retraites	607			
b) autres frais administratifs		157 357 409		153 906 774
		67 955 396		69 472 570
			225 312 805	223 379 344
11. Amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles			7 608 649	6 994 055
12. Autres charges d'exploitation			65 717 529	70 436 942
13. Amortissements et corrections de valeur sur créances et certains titres, ainsi que dotations aux provisions dans le domaine du crédit		17 841		267 613
14. Produits provenant de réévaluations de créances et de certains titres ainsi que de la reprise de provisions dans le domaine du crédit		1 902 564		-
15. Amortissements et corrections de valeur sur les participations, les parts dans des entreprises liées et les titres traités comme des immobilisations		-		-
16. Produits provenant de réévaluations de participations, de parts dans des entreprises liées et de titres traités comme des immobilisations		-		-
			1 884 723	-267 613
17. Charges liées à la prise en charge de pertes			-	-

19. Résultat des activités courantes		160 088 655	162 847 691
20. Produits exceptionnels	-		
21. Charges exceptionnelles	-		
22. Résultat exceptionnel		-	-
23. Impôts sur le revenu et les bénéfices	40 034 308		30 572 403
24. Autres impôts, non inclus dans le poste 12	2 981 569		2 711 770
		43 015 877	33 284 173
25. Produits provenant de la reprise de pertes		-	-
26. Bénéfice transféré en vertu d'un accord de partage des bénéfices, d'un contrat de transfert des bénéfices ou d'un contrat de transfert partiel des bénéfices		-	-
27. Excédent/déficit de l'exercice		117 072 778	129 563 518
28. Report à nouveau de l'exercice précédent		418 998 908	416 879 976
29. Prélèvements sur la réserve de capital		-	-
30. Prélèvements sur les réserves de bénéfices			
a) de la réserve légale	-		-
b) sur la réserve pour parts dans une entreprise contrôlée ou détenue majoritairement	-		-
c) à partir des réserves statutaires	-		-
d) sur d'autres réserves de bénéfices	14 328 804		15 645 919
		14 328 804	15 645 919
31. Prélèvements sur le capital de jouissance		-	-
32. Affectations aux réserves de bénéfices			
a) dans la réserve légale	-		-
b) dans la réserve pour les participations dans une entreprise contrôlée ou détenue majoritairement	-		-
c) dans les réserves statutaires	-		-
d) dans d'autres réserves sur bénéfices	14 918 661		12 906 987
		14 918 661	12 906 987
33. Reconstitution du capital de jouissance		-	-
34. Bénéfice/perte au bilan		535 481 828	549 182 426

Bank Pictet & Cie (Europe) AG

Annexe

31 décembre 2025

Table des matières

1	INFORMATIONS GÉNÉRALES	1	
2	INFORMATIONS SUR L'ACTIF	4	
3	INFORMATIONS SUR LE PASSIF		8
4	INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT	11	
5	AUTRES INFORMATIONS	13	
6	ORGANES DE LA BPAG		16

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

Bank Pictet & Cie (Europe) AG (BPAG ou la Banque), dont le siège social est situé à Francfort-sur-le-Main, Neue Mainzer Straße 2, est inscrite au registre du commerce du tribunal d'instance de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 131080.

Les comptes annuels de la BPAG ont été établis conformément aux dispositions du Code de commerce allemand (HGB), de la loi sur les sociétés par actions (AktG) et du règlement relatif à la comptabilité des établissements de crédit, des établissements de services financiers et des établissements de valeurs mobilières (RechKredV). La structure du bilan et du compte de résultat a été établie conformément aux formulaires types du RechKredV. Les montants sont indiqués en euros entiers, sauf mention contraire.

La BPAG n'est pas une entreprise orientée vers le marché des capitaux au sens de l'article 264d du Code de commerce allemand (HGB).

1.1 Principes de comptabilisation et d'évaluation

Actif

La réserve de trésorerie, les créances sur les établissements de crédit et les créances sur la clientèle sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les écarts entre la valeur nominale et le montant d'émission de ces opérations sont comptabilisés dans un compte de régularisation et amortis sur la durée de vie de l'opération avec incidence sur le résultat.

Les risques de défaillance latents dans l'activité de crédit sont pris en compte par la constitution de provisions forfaitaires conformément aux dispositions de l'avis de l'IDW « Provisionnement pour les risques de défaillance prévisibles mais non encore individualisés dans l'activité de crédit des établissements de crédit » (IDW RS BFA 7). La BPAG détermine la provision pour risques conformément aux règles comptables du droit commercial, en s'inspirant du concept de perte attendue selon la norme IFRS 9. Conformément à l'IDW RS BFA 7, la méthode choisie garantit une estimation appropriée et prudente des pertes attendues sur la durée résiduelle, selon une appréciation commerciale raisonnable. La perte attendue pour les opérations inscrites au bilan et hors bilan est déterminée à l'aide des paramètres suivants : montant de la créance en cas de défaillance (Exposure at Default : EAD), probabilité de défaillance (Probability of Default : PD) et taux de perte (Loss Given Default : LGD), qui sont dérivés des données issues de la gestion interne des risques. Une estimation prudente et aussi précise que possible des pertes attendues sur la durée résiduelle est effectuée. Les montants des dotations et des reprises sont comptabilisés dans les postes « Amortissements et corrections de valeur sur créances et certains titres ainsi que dotations aux provisions dans le domaine du crédit » ou « Produits provenant de la reprise de créances et de certains titres ainsi que de la reprise de provisions dans le domaine du crédit ».

Les titres de l'actif immobilisé sont évalués au coût amorti selon le principe de la valeur minimale atténuée. Les écarts entre la valeur nominale et le coût d'acquisition sont comptabilisés dans un compte de régularisation et amortis sur la durée de vie en affectant le résultat.

Les titres à court terme, tels que les bons du Trésor, sont évalués selon le principe strict de la valeur la plus basse. La valeur retenue est la plus basse entre le prix d'achat, y compris les frais accessoires liés à l'acquisition, et la valeur de marché ou de remplacement. La valeur de marché et/ou la valeur de remplacement correspond :

- au dernier cours disponible à la date d'évaluation pour les titres cotés en bourse ou négociés sur un autre marché réglementé ;
- pour les titres non cotés en bourse ou non négociés sur un autre marché réglementé, à la valeur de marché ou de remplacement probable, estimée par le conseil de surveillance avec toute la diligence requise et en toute bonne foi, lorsque la dernière cotation n'est pas représentative.

Une dépréciation durable est présumée pour les titres immobilisés lorsque le remboursement par l'émetteur est incertain. Les variations de valeur sont comptabilisées dans les « Amortissements sur les participations dans des entreprises liées et les titres traités comme des immobilisations » ou dans les « Produits provenant des réévaluations de participations dans des entreprises liées et de titres traités comme des immobilisations ».

Les participations dans des entreprises liées sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. En cas de dépréciation durable, une dépréciation est comptabilisée à la valeur de juste valeur la plus basse.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées au coût amorti. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilité prévue. Les biens de faible valeur sont amortis intégralement au compte de résultat l'année de leur acquisition.

Les primes et les marges sur les dérivés du portefeuille bancaire sont comptabilisées respectivement dans les autres actifs et les autres passifs.

Le droit d'option prévu à l'article 274, paragraphe 1, deuxième phrase, du Code de commerce allemand (HGB) est exercé de telle sorte qu'aucun excédent d'impôts différés actifs n'est inscrit au bilan. L'évaluation s'effectue sur la base du taux

d'imposition spécifique à l'entreprise prévu au moment de la réalisation. Celui-ci s'élève à 31,79 % pour la BPAG en Allemagne. L'évaluation des impôts différés dans les succursales étrangères suit les taux d'imposition spécifiques, qui varient entre 23,87 % et 30,00 %.

Portefeuille de négociation

Les instruments financiers du portefeuille de négociation sont évalués à leur juste valeur, déduction faite d'une décote de risque. Pour les instruments financiers pour lesquels aucun prix de marché provenant d'un marché actif n'est disponible, on se réfère à des prix comparables sur le marché. Les méthodes et paramètres d'évaluation utilisés dépendent du produit concerné et sont conformes aux normes en vigueur sur le marché.

La méthodologie de calcul de la décote de risque (Value at Risk) repose sur la simulation historique de la Value at Risk (niveau de confiance : 99,9 % ; fenêtre d'observation historique : du 1er janvier 2020 à la date de clôture du rapport, le 31 décembre 2025). Le portefeuille de négociation comprend des produits de change, notamment des swaps de devises, des contrats à terme sur devises et des opérations de change au comptant. Les facteurs de risque liés à ces produits constituent la base de la simulation historique de la valeur à risque. La banque utilise des sensibilités delta qui mesurent la variation de la valeur du portefeuille résultant d'une variation d'une unité d'un facteur de risque donné (en utilisant des variations relatives pour les taux de change et des variations absolues pour les cours connexes). Ces sensibilités sont appliquées aux séries chronologiques historiques des facteurs de risque afin de générer la distribution simulée des pertes et profits quotidiens. En appliquant l'hypothèse de la racine carrée du temps, la valeur à risque annuelle est dérivée du quantile de la distribution simulée des profits et pertes quotidiens (durée de détention : 1 jour).

Au moins 10 % des revenus nets de négociation (après ajustement au risque) doivent être affectés séparément au fonds pour risques bancaires généraux au cours de chaque exercice. L'affectation se poursuit jusqu'à ce que le solde correspondant atteigne 50 % de la moyenne des cinq derniers revenus nets annuels réalisés sur le portefeuille de négociation ou qu'une reprise soit effectuée, par exemple pour compenser les charges nettes du portefeuille de négociation.

Les instruments financiers détenus à des fins de négociation sont présentés séparément au bilan sous les rubriques « Actifs de négociation » ou « Passifs de négociation ». Le résultat de l'évaluation des instruments financiers du portefeuille de négociation est comptabilisé dans le résultat de négociation.

Portefeuille bancaire

L'évaluation des opérations liées aux taux d'intérêt du portefeuille bancaire s'effectue en fonction de la gestion interne du risque de taux d'intérêt. Tout excédent de passif résultant de l'évaluation du portefeuille bancaire lié aux taux d'intérêt est pris en compte par la constitution d'une provision pour pertes imminentes sur opérations en cours, conformément à l'article 340a en liaison avec l'article 249, paragraphe 1, phrase 1, 2e alternative du Code de commerce allemand (HGB). Cette opération est effectuée en tenant compte des exigences de l'avis de l'IDW « Questions spécifiques relatives à l'évaluation sans perte des opérations liées aux taux d'intérêt du portefeuille bancaire (portefeuille d'intérêts) (IDW RS BFA 3, nouvelle version) ». La détermination d'un éventuel excédent d'engagement s'effectue en appliquant la méthode de la valeur actualisée. Outre le résultat d'intérêts et la partie à prendre en compte du résultat des commissions, les frais administratifs et de risque correspondants sont pris en compte. En l'absence d'excédent d'engagement à la date de clôture du bilan, il n'y avait pas lieu de constituer de provision.

Les actifs et les dettes libellés en devises étrangères ainsi que les opérations au comptant non encore réglées à la date de clôture du bilan sont convertis à la date de clôture du bilan au cours moyen au comptant de la BCE. Les opérations de change au comptant ou à terme non encore réglées sont converties au cours moyen au comptant ou à terme en vigueur à la date de clôture du bilan. Le principe de la couverture spéciale prévu à l'article 340h du Code de commerce allemand (HGB) en liaison avec l'article 256a du HGB est appliqué par la BPAG.

La BPAG utilise des opérations à terme et d'autres opérations dérivées notamment pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les dérivés conclus pour couvrir le risque de taux d'intérêt sont intégrés dans l'évaluation sans perte du portefeuille bancaire conformément à l'IDW RS BFA 3 dans sa nouvelle version.

Passif

Les dettes sont comptabilisées à hauteur de leur montant d'exécution. La différence entre la valeur nominale de la dette et le montant d'exécution est comptabilisée dans un compte de régularisation. L'amortissement pro rata temporis est comptabilisé en résultat.

Les provisions sont comptabilisées à hauteur de la valeur de règlement jugée nécessaire selon une appréciation commerciale raisonnable. L'évaluation tient compte des hausses futures des prix et des coûts. Les provisions dont la durée résiduelle est supérieure à un an sont actualisées à la date de clôture. L'actualisation est effectuée aux taux d'intérêt du marché de la Banque fédérale allemande.

Évaluation à la juste valeur

Les justes valeurs déterminées sont calculées à l'aide de différentes méthodes d'évaluation en fonction du produit. Le calcul s'effectue en principe à partir des cours observables sur le marché. Dans la mesure où aucune valeur de marché ne peut être déterminée pour les instruments dérivés, l'évaluation s'effectue à l'aide de paramètres de marché dont la détermination repose sur des modèles de prix d'options et des calculs de valeur actualisée généralement reconnus.

Les dérivés de change et de taux d'intérêt sont évalués quotidiennement par une équipe spécialement chargée de cette tâche. L'évaluation au prix du marché s'effectue sur la base des cotations de différents fournisseurs, notamment Bloomberg et ICE SuperDerivatives (cours privilégié : MID). Les écarts de cours supérieurs à 10 % sont transmis au comité d'évaluation. Les actifs pour lesquels il n'existe pas de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition. Si le coût d'acquisition n'est pas disponible, les actifs sont évalués à leur valeur de pair ou à zéro.

Opérations de pension sur titres

Dans le cadre de sa gestion des liquidités, la banque effectue des opérations de pension sur titres. Dans le cas de véritables opérations de pension (repos), les actifs cédés en pension restent économiquement la propriété du cédant ; ils continuent donc d'être comptabilisés au bilan. Les liquidités reçues sont comptabilisées en tant que dette. Dans le cas d'opérations de prise en pension (reverse repos), les liquidités cédées sont comptabilisées en tant qu'actifs. La banque effectue ces opérations exclusivement pour une durée maximale d'un mois.

Actifs transférés à titre de garantie

Afin de garantir ses propres engagements, la banque a déposé des titres en garantie, notamment dans le cadre d'opérations de pension sur titres et d'autres opérations de financement garanties. Ces titres restent inscrits au bilan de la banque, sauf si les accords contractuels prévoient un transfert de la propriété économique.

1.2 Modifications dans la présentation des informations financières

Afin de mieux refléter la situation financière réelle de la banque, les modifications suivantes ont été apportées à la présentation des informations financières dans les états financiers :

Les bons du Trésor et autres obligations à court terme ont été comptabilisés au poste « 5. Obligations et autres titres à revenu fixe » sous a) Titres du marché monétaire.

2 INFORMATIONS SUR L'ACTIF

2.1 Créances sur les établissements de crédit

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Créances dont la durée résiduelle est de :		
exigibles quotidiennement	3 292 137	1 061 261
jusqu'à trois mois	1 171 482	3 875 773
plus de trois mois à un an	2 344	2 345
plus d'un an à cinq ans	-	-
plus de cinq ans	-	-
à durée indéterminée	-	-
Créances sur les établissements de crédit	4 465 963	4 939 379
<i>Dont : créances sur des entreprises liées</i>	<i>71 348</i>	<i>1 980 741</i>
<i>Dont : créances subordonnées</i>	<i>-</i>	<i>-</i>

En fonction des besoins de liquidités de la banque, le service de trésorerie chargé de la gestion de trésorerie décide s'il convient d'augmenter les créances à vue ou à court terme. Des fluctuations peuvent donc survenir à la date de clôture.

2.2 Créances sur la clientèle

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Créances dont la durée résiduelle est de :		
exigibles quotidiennement	-	-
jusqu'à trois mois	469 583	593 567
plus de trois mois à un an	36 757	17 279
plus d'un an à cinq ans	11 615	2 426
plus de cinq ans	-	-
à durée indéterminée	1 906 223	1 791 978

Créances sur les clients	2 424 178	2 405 250
<i>Dont : créances sur des entreprises liées</i>	39	2 424
<i>Dont : créances subordonnées</i>	-	-

2.3 Obligations et autres titres à revenu fixe

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Titres du marché monétaire émis par des émetteurs publics	215 032	-
Titres du marché monétaire d'autres émetteurs	806 091	532 639
<i>Dont réserve de liquidités</i>	1 021 123	532 639
Titres cotés en bourse	3 202 331	3 995 761
Titres non cotés en bourse	-	-
Titres négociables	4 223 454	4 528 400
<i>Dont échéant l'année suivante</i>	1 604 756	1 709 766

Au cours de l'exercice 2026, des obligations et autres titres à revenu fixe d'une valeur comptable de 1 604 756 kEUR arriveront à échéance. Les obligations à long terme et autres titres à revenu fixe sont destinés à servir de manière permanente l'objet social de la banque et à être détenus jusqu'à leur échéance finale.

Compte tenu de la situation du marché et de la forme des courbes de liquidité, la banque investit également dans des bons du Trésor et d'autres obligations à court terme. Ceux-ci répondent aux exigences réglementaires en matière de réserves de liquidité.

Les titres font en outre partie intégrante de l'évaluation des opérations sur taux d'intérêt du portefeuille bancaire conformément à la norme IDW RS BFA 3 dans sa version en vigueur. La juste valeur des obligations et des titres de créance s'élève à 4 217 095 kEUR à la date de clôture. Pour certains titres dont la valeur comptable totale s'élève à 1 761 928 kEUR, la juste valeur à la date de clôture était inférieure à la valeur comptable. La somme des charges latentes et de la différence entre le coût d'acquisition et la valeur nominale de ces titres s'élève au 31 décembre 2025 à un total de 60 309 kEUR.

Il n'y a pas eu de dépréciation durable dans ces cas, car les dépréciations sont dues aux variations du niveau général des taux d'intérêt du marché et ne sont pas liées à la solvabilité.

2.4 Actions et autres titres à revenu variable

Le poste « Actions et autres titres à revenu fixe » est principalement constitué des parts détenues dans la SWIFT SC (Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication).

2.5 Portefeuille de négociation

Voici un aperçu des actifs et passifs de négociation.

	31/12/2025
	KEUR
Actifs de négociation	127 883
Instruments financiers dérivés	127 917
Créances	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	0
Actions et autres titres à revenu fixe	-
Ajustement au risque	-34
Passifs de négociation	122 077
Instruments financiers dérivés	122 077
Dettes	-

Au deuxième trimestre 2025, la BPAG a lancé ses activités de négociation pour compte propre sur des dérivés de devises. Dans ce cadre, la BPAG assume la fonction de teneur de marché pour ses clients.

2.6 Participations dans des entreprises liées

À la date de clôture du bilan, la BPAG est l'unique associée de Pictet Life Insurance Advisors (France) SAS, une société de

courtage en assurance dont le siège est à Paris. Les parts ne sont globalement pas négociables en bourse.

Le capital souscrit de Pictet Life Insurance Advisors (France) SAS s'élève à 550 000 euros. Il n'existe aucun indice de dépréciation concernant ces parts.

2.7 Créances et dettes fiduciaires

Dans le cadre de la gestion de fortune, la BPAG propose à ses clients de placer leurs dépôts selon un modèle fiduciaire. Dans ce cadre, la banque effectue, en son nom propre mais pour le compte des clients, des dépôts d'épargne et à terme auprès de banques partenaires. Les actifs et passifs fiduciaires s'élèvent à 1 437 519 milliers d'euros à la date de clôture (exercice précédent : 1 617 854 milliers d'euros).

2.8 Actifs immobilisés

KEUR	Parts dans des entreprises liées	Titres de l'actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Total
Valeurs comptables au 01/01/2025	550	3 996 777	78	12 192	4 009 597
Coûts d'acquisition et de production					
Solde d'ouverture	-	-	2 251	50 475	52 726
Entrées	-	-	-	9 583	9 583
Sorties	-	-793 561	-	-	-793 561
Transferts	-	-	-	6	6
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Solde final	550	3 203 216	2 251	60 064	3 266 081
Amortissements					
Solde d'ouverture	-	-	-2 172	-38 283	-40 456
Amortissements	-	-	-70	-7 539	-7 609
Réévaluations	-	-	-	-	-
Sorties	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-6	-6
Écarts de conversion	-	-	0	-185	-185
Stock final	-	-	-2 242	-46 013	-48 255
Valeurs comptables au 31/12/2025	550	3 203 216	9	14 050	3 217 826

En ce qui concerne les réévaluations, amortissements et corrections de valeur sur les participations dans des entreprises liées ainsi que sur les titres de l'actif immobilisé, il est fait usage de la faculté de présentation synthétique prévue à l'article 34, paragraphe 3, du RechKredV.

Les cessions d'obligations et d'autres titres à revenu fixe de l'actif immobilisé résultent de titres arrivés à échéance au cours de l'année 2025.

Sur la valeur des immobilisations corporelles au 31 décembre 2025, 249 000 euros concernent les terrains et bâtiments utilisés dans le cadre de l'activité propre de l'entreprise et un montant de 13 801 000 euros concerne le matériel et le mobilier d'exploitation.

2.9 Autres actifs

Les autres actifs se composent principalement de dépôts de garantie (40 783 k€ / année précédente : 161 598 k€), de créances fiscales (105 950 k€ / année précédente : 129 920 k€), des comptes de compensation/CPD liés à des opérations bancaires (104 386 kEUR / exercice précédent : 85 565 kEUR), du poste de compensation de change (3 033 kEUR / exercice précédent : 61 156 kEUR) ainsi que de créances sur des entreprises liées au titre de prestations de services (18 795 kEUR / exercice précédent : 13 887 kEUR).

2.10 Comptes de régularisation actifs

Ce poste comprend essentiellement les intérêts courus sur les dérivés de taux d'intérêt (9 732 kEUR / année précédente : 51 522 kEUR), la différence entre le coût d'acquisition et la valeur nominale des titres de l'actif immobilisé (disagio) (25 871 kEUR / année précédente : 10 068 kEUR) ainsi que les charges payées d'avance (2 317 kEUR / année précédente : 3 779 kEUR).

3. INFORMATIONS SUR LE PASSIF**3.1 Dettes envers les établissements de crédit**

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Dettes dont la durée résiduelle est de :		
exigibles à tout moment	730 146	841 766
jusqu'à trois mois	2 089 146	2 147 612
plus de trois mois à un an	305 674	706 558
plus d'un an à cinq ans	-	-
plus de cinq ans	-	-
à durée indéterminée	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	3 124 966	3 695 936
Dont dettes envers des entreprises liées	2 765 173	2 634 259

3.2 Dettes envers les clients

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Dettes dont la durée résiduelle est de :		
exigibles à tout moment	5 501 503	5 272 656
jusqu'à trois mois	1 402 363	2 029 209
plus de trois mois à un an	202 984	133 498
plus d'un an à cinq ans	64 893	56 913
plus de cinq ans	-	-
à durée indéterminée	39	134
Dettes envers la clientèle	7 171 782	7 492 410
Dont dettes envers des entreprises liées	315 382	309 551

3.3 Autres dettes

Les autres dettes concernent notamment des dettes liées à des prestations de marge (143 151 kEUR / année précédente : 184 644 kEUR), des comptes de compensation/CPD liés à des opérations bancaires (77 570 kEUR / année précédente : 94 861 kEUR) ainsi que des dettes envers l'administration fiscale (17 969 kEUR / année précédente : 8 772 kEUR).

La banque propose à ses collaborateurs des régimes de retraite à cotisations définies. Étant donné que ceux-ci sont gérés par des partenaires contractuels externes et que le risque d'investissement est supporté par les collaborateurs, aucune provision n'est constituée pour ces régimes. Les cotisations au régime de retraite sont versées annuellement avec effet rétroactif. La charge afférente à l'exercice est différée et comptabilisée dans les « Autres dettes ».

3.4 Comptes de régularisation passifs

Ce poste comprend les primes de souscription générées lors de l'acquisition d'obligations, d'un montant de 14 770 kEUR (exercice précédent : 46 531 kEUR).

3.5 Provisions

A la date de clôture, la BPAG a comptabilisé des provisions pour impôts et d'autres provisions. Ce poste se compose des éléments suivants :

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Provisions pour impôts	148 152	145 877
Autres provisions	123 520	125 012
Provisions pour primes	71 008	66 125
Provisions pour congés	1 072	1 191
Provisions pour factures impayées	50 858	55 869
Autres provisions	582	1 827

3.6 Capitaux propres

Le capital souscrit de 60 000 000 EUR est entièrement libéré et se compose de 60 000 actions nominatives détenues à 100 % par Pictet & Cie SCA (Genève).

La législation fiscale luxembourgeoise permet une réduction de l'impôt sur la fortune dû, à condition qu'une réserve spéciale non distribuable pendant cinq ans, d'un montant égal à cinq fois l'impôt sur la fortune dû, soit constituée. La Banque a constitué une telle réserve au sein de sa succursale luxembourgeoise et la présente dans les autres réserves de bénéfices en tant que réserve non distribuable. Au cours de l'exercice, la réserve constituée en 2020 d'un montant de 14 329 000 euros a été dissoute et une nouvelle réserve d'un montant de 14 919 000 euros a été constituée. Au cours de l'exercice, une distribution d'un montant de 129 000 000 euros a été versée à la société mère.

Pour l'année 2026, une distribution d'un montant de 84 000 000 EUR a été proposée à la société mère.

3.7 Passifs éventuels et autres engagements

Les passifs éventuels se composent essentiellement de cautions d'un montant de 899 223 000 euros (exercice précédent : 1 090 495 000 euros), dont 402 973 000 euros envers des entreprises liées. En 2025, 152 016 000 euros ont été engagés au titre de nouvelles cautions. Il existe en outre d'autres engagements résultant de promesses de crédit irrévocables envers des clients d'un montant de 95 850 kEUR (exercice précédent : 92 750 kEUR). La banque ne propose plus de promesses de crédit irrévocables à ses clients. Tous ces engagements arriveront à échéance d'ici 2026.

L'évaluation du risque de recours est effectuée conformément aux directives internes en matière de gestion du risque de crédit. Conformément aux directives internes, des garanties correspondantes doivent être constituées pour les cautions. La banque ne court donc aucun risque significatif lié à un recours aux cautions accordées. En cas de couverture insuffisante, la banque constitue des provisions.

3.8 Pilier 2 – Exigences de la loi de transposition de la directive sur l'imposition minimale

Le pilier 2 porte ici sur l'introduction d'un impôt minimum mondial. Fin 2021, les pays de l'OCDE ont approuvé le projet visant à soumettre les entreprises dont le chiffre d'affaires consolidé du groupe est supérieur à 750 millions d'euros à un impôt minimum applicable à l'échelle internationale.

La législation relative au pilier 2 a été adoptée dans les juridictions où l'entreprise exerce ses activités par l'intermédiaire de son siège social et de ses succursales. La loi s'applique aux exercices commençant après le 31 décembre 2023. L'entreprise est une entité concernée au sens de la loi sur le pilier 2 en raison de son appartenance à un groupe multinational dans le cadre des règles types de l'OCDE contre l'érosion de la base d'imposition. La société a analysé les répercussions de ces lois fiscales sur la société et n'en prévoit aucune.

L'actif d'impôt différé résultant des attributs fiscaux des entités de la Bank Pictet & Cie (Europe) AG (BPAG) s'élève au 31 décembre 2025 à :

- Succursale monégasque : 1 135 000 euros à un taux d'imposition de 25 %
- Succursale britannique : 11 092 000 GBP à un taux d'imposition de 25 %

4 INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

4.1 Répartition des produits par marché géographique

La BPAG exerce ses activités principalement dans les États membres de l'Union européenne, au Royaume-Uni et à Monaco. Au sein de la BPAG, aucune distinction n'est opérée dans le cadre de la gestion. Ces marchés sont considérés comme un seul et même marché. Une répartition du total des produits d'intérêts, des produits de commissions et des autres produits conformément à l'article 34, paragraphe 2, point 1, du RechKredV n'est donc pas nécessaire.

Pour les autres informations spécifiques par pays, il est renvoyé aux informations publiées conformément à l'article 26a de la loi allemande sur le crédit (KWG).

4.2 Produits d'intérêts et charges d'intérêts

Les produits d'intérêts se composent d'intérêts provenant d'opérations de crédit et du marché monétaire d'un montant de 305 756 kEUR (exercice précédent : 531 052 kEUR) et d'intérêts provenant de titres à revenu fixe d'un montant de 102 370 kEUR (exercice précédent : 149 095 kEUR). Les charges d'intérêts s'élèvent à 269 454 kEUR (exercice précédent : 506 136 kEUR).

4.3 Résultat des commissions

Les produits de commissions se composent notamment des prestations fournies à des tiers dans les domaines des opérations sur titres, de la banque dépositaire et de la gestion de fortune, ainsi que des commissions de distribution.

Les charges de commissions sont principalement constituées de frais de bourse et de courtage liés aux opérations sur titres.

4.4 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation résultent essentiellement de la refacturation de prix de transfert

d'un montant de 25 417 kEUR (exercice précédent : 23 211 kEUR) et du résultat réalisé sur la conversion des devises étrangères d'un montant de 12 616 kEUR (exercice précédent : 8 799 kEUR).

4.5 Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation résultent principalement de charges internes au groupe pour des prestations de services au sein du groupe d'un montant de 56 057 kEUR (exercice précédent : 54 485 kEUR) et de coûts au comptant pour des swaps de devises d'un montant de 7 249 kEUR (exercice précédent : 7 051 kEUR).

4.6 Amortissements/produits provenant de réévaluations et de corrections de valeur sur créances et certains titres, ainsi que dotations/reprises de provisions dans le domaine du crédit

Ce poste comprend les produits et charges liés à la constitution de provisions forfaitaires conformément à la norme IDW RS BFA 7 d'un montant de 1 903 kEUR (exercice précédent : -260 kEUR) et les corrections de valeur des bons du Trésor d'un montant de -18 kEUR (exercice précédent : -7 kEUR).

En 2025, la méthode de constitution des provisions pour dépréciation a été remplacée par une approche plus détaillée, fondée sur des paramètres. Grâce à l'utilisation de données plus précises et orientées vers le marché pour les différents éléments de calcul, le modèle a abouti à une charge de dépréciation nettement inférieure. La nouvelle approche utilise les taux de défaut moyens pondérés de S&P et Moody's pour les notations d'au moins A- et A3, respectivement, afin de refléter la haute qualité des clients de BPAG. Le risque de défaut a ainsi baissé de 0,2 % à 0,03 %. En conséquence, une reprise de valeur sur des charges de dépréciation antérieures a été comptabilisée pour l'exercice 2025.

4.7 Produits provenant de réévaluations de participations, de parts dans des entreprises liées et de titres traités comme des immobilisations.

Conformément à sa stratégie d'investissement, BPAG acquiert exclusivement des obligations notées « investment grade ». En 2025, aucune vente avant échéance n'a été comptabilisée.

4.8. Honoraires du commissaire aux comptes

Le tableau suivant présente les honoraires à verser au commissaire aux comptes de la BPAG, qui sont inclus dans les autres frais administratifs.

EY GmbH & Co. KG WPG	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Prestations d'audit (année précédente : y compris les dépassements)	683	782
Autres prestations d'assurance	221	215
Services de conseil fiscal	-	-
Autres prestations	-	-
Honoraires totaux du commissaire aux comptes	904	997

Service d'audit	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
EY GmbH & Co. KG WPG		782
(Exercice précédent : y compris les dépassements)	683	
Ernst & Young SA, Luxembourg (pour l'audit selon le Code de commerce allemand)	408	398
Ernst & Young, Monaco*	54	52
Ernst & Young, S.L., Madrid	22	22
Honoraires totaux du commissaire aux comptes	1 167	1 254

*Y compris le co-auditeur

5 AUTRES INFORMATIONS

5.1 Autres engagements financiers

Les autres engagements financiers non-inscrits au bilan résultent d'engagements locatifs relatifs aux locaux du siège social et des succursales. Le tableau suivant donne un aperçu de la durée minimale des baux et des obligations de paiement qui en découlent.

Bureau	Durée minimale du bail	Obligation de paiement
--------	------------------------	------------------------

KEUR		
Francfort : siège social	mai-33	8 645
Munich	févr-40	9 459
Stuttgart	sept-27	548
Luxembourg	juil-32	55 218
Paris	août-37	34 872
Total		108 742

La succursale de Paris a emménagé dans de nouveaux locaux le 1er septembre 2024, conformément au contrat de location valable jusqu'en mars 2037.

5.2 Actifs et passifs en devises étrangères

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de la Banque, libellés en devises étrangères

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Montant total des actifs en devises étrangères	5 588 117	7 449 222
Montant total des dettes en devises étrangères	6 912 520	7 073 221

5.3 Produits dérivés

La BPAG utilise des contrats à terme et d'autres produits financiers dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change. Les tableaux suivants présentent le volume des produits dérivés du portefeuille bancaire et du portefeuille de négociation. Les justes valeurs à indiquer comprennent les intérêts courus.

Au 31/12/2025	Valeur nominale	Juste valeur (positive)	Juste valeur (négative)
Portefeuille bancaire	KEUR	KEUR	KEUR
Opérations sur devises	4 334 081	10 035	7 538
Opérations de change au comptant et à terme	938 969	9 891	7 024
Swaps de taux d'intérêt et de devises	3 395 112	144	514
Opérations sur taux d'intérêt	3 149 058	48 288	17 368
Swaps de taux d'intérêt	3 149 058	48 288	17 368
Total	7 483 139	58 323	24 906

Au 31/12/2024	Valeur nominale	Juste valeur (positive)	Juste valeur (négative)
Portefeuille bancaire	KEUR	KEUR	KEUR
Opérations sur devises	5 368 565	62 388	3 709
Opérations de change au comptant et à terme	3 942 990	62 069	3 704
Swaps de taux d'intérêt et de devises	1 425 575	319	5
Opérations sur taux d'intérêt	4 534 570	115 933	13 178
Swaps de taux d'intérêt	4 534 570	115 933	13 178
Total	9 903 135	178 321	16 887

Au 31/12/2025	Valeur nominale	Juste valeur (positive)	Juste valeur (négative)
Portefeuille de négociation	KEUR	KEUR	KEUR
Opérations sur devises	49 838 319	127 918	122 077
Opérations de change au comptant et à terme	15 161 358	122 153	112 705
Swaps de taux d'intérêt et de devises	34 676 961	5 765	9 372
Opérations sur taux d'intérêt	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt	-	-	-
Total	49 838 319	127 918	122 077

5.4 Opérations de pension sur titres et actifs transférés à titre de garantie

Les valeurs comptables des titres cédés en pension et déposés en garantie s'élèvent, à la date de clôture du bilan, à :

	31/12/2025	31/12/2024
	KEUR	KEUR
Opérations de pension (repos)		
Obligations et autres titres à revenu fixe	1 989 633	1 034 097
Actifs donnés en garantie		
Obligations et autres titres à revenu fixe	358 491	103 999

Les valeurs comptables des titres pris en pension s'élèvent, à la date de clôture du bilan à :

	31/12/2025	31/12/2024
Opérations de prise en pension (opérations de reverse repo)	1 590 796	4 380 758

5.5 Rapport complémentaire

Aucun événement revêtant une importance particulière pour la situation patrimoniale, financière et bénéficiaire de la BPAG n'est survenu après la clôture de l'exercice.

5.6 Appartenance au groupe

Pictet & Cie Group SCA (Genève) est l'unique associée de BPAG. À la date de clôture, BPAG est intégrée dans les comptes consolidés du groupe Pictet, Genève. Pictet & Cie Group SCA (Genève) établit des comptes consolidés et un rapport de gestion consolidé libératoires. Il s'agit des comptes consolidés pour le périmètre de consolidation le plus large. Conformément à l'ordonnance sur l'exemption des comptes consolidés, la BPAG renonce à établir des comptes consolidés partiels. Les comptes consolidés ont été établis conformément aux dispositions de la loi fédérale suisse sur les banques et les caisses d'épargne (LB), de l'ordonnance d'exécution y relative, ainsi que de l'ordonnance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers sur la présentation des comptes (O-AFFM) et des normes comptables pour les banques (circulaire 2020/1 de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers).

Les comptes consolidés et le rapport de gestion 2025 du groupe Pictet & Cie SCA (Genève) sont disponibles sur le site web du groupe Pictet en tant que comptes consolidés faisant foi.

5.7 Publication

Conformément aux articles 433 et 436 du CRR, la BPAG publie le rapport de publication au niveau de l'établissement individuel, y compris ses succursales, au 31 décembre 2025. Conformément à l'article 434 du CRR, le rapport est publié sur la page d'accueil sous le lien suivant : <https://www.pictet.com/global/en/legal-documents-and-notes>.

5.8 Effectifs

Au cours de l'exercice, l'effectif moyen s'élevait à 630 employés. Le tableau suivant fournit de plus amples détails sur leur répartition.

	2025	2024
Succursale	Collaborateurs	Collaborateurs
Allemagne	75	73
Espagne	22	23
Italie	50	53
Londres	66	60
Luxembourg	365	373
Monaco	19	19
France	33	36
	630	637

6 ORGANES DE LA BPAG**6.1 Conseil de surveillance**

Le conseil de surveillance de la BPAG est composé des membres suivants. Tous les membres en fonction au cours de l'exercice sont présentés, sauf indication contraire.

Sven Holstenson :
Associé Pictet & Cie Group SCA
Président du conseil de surveillance
Depuis le 01/01/2024

Xavier Barde
Directeur des risques du groupe
Vice-président
Depuis le 26 mai 2023

Giovanni Viani
Associé de la Bank Pictet & Cie SA
Responsable de la zone Private Banking
Depuis le 26 mai 2023

Christian Schröder
Directeur non exécutif
Depuis le 01/01/2025
Isabelle Goubin
Directeur non exécutif
Depuis le 26 mai 2023

Burkhard Eckes
Commissaire aux comptes
Depuis le 31 mai 2023

Les six membres du conseil de surveillance ont perçu une rémunération totale de 315 000 euros pour l'exercice 2025.

6.2 Directoire

Armin Eiche, Directeur général, Président du directoire, Bank Pictet & Cie (Europe) AG, Francfort, depuis le 1er janvier 2025
Thomas Keller Directeur juridique, Vice-président de la Bank Pictet & Cie (Europe) AG, Francfort, depuis le 26/05/2023
Pedro Gonzales Grau, Directeur adjoint de PWM Europe, Bank Pictet & Cie (Europe) AG, Francfort, depuis le 01/07/2025
Jean-Philippe Fohal, directeur financier, Bank Pictet & Cie (Europe) AG, Francfort, depuis le 26/05/2023
Hans Schlottner Directeur des risques, Bank Pictet & Cie (Europe) AG, Francfort, depuis le 01/01/2024

La rémunération totale des membres du directoire s'élève à 3,59 millions d'euros pour l'exercice 2025. Ce montant comprend le salaire de base, la rémunération variable ainsi que d'autres éléments de rémunération. La banque n'a accordé aucun prêt, cautionnement ou avance aux membres du directoire.

6.3 Mandats des représentants légaux ou d'autres collaborateurs au sein d'organes de surveillance de grandes sociétés de capitaux conformément à l'article 267, paragraphe 3, du Code de commerce allemand (HGB)

Au cours de l'exercice écoulé, les représentants légaux ou les collaborateurs n'ont exercé aucun mandat au sein d'organes de surveillance de grandes sociétés de capitaux conformément à l'article 267, paragraphe 3, du Code de commerce allemand (HGB).

Francfort-sur-le-Main, le 27 mai 2026

Armin Eiche Jean-Philippe Fohal Hans Schlottner Thomas Keller

Pedro Gonzalez Grau